

Le volet paysager comprend:

- ✓ un relevé photographique du terrain de la construction et de son environnement, avec le repérage des photos (photos 1 à 21 & D1 à D3) sur la vue aérienne,
- ✓ une perspective sommaire du site après travaux,
- ✓ la présente notice descriptive.

Le but de l'opération est de construire une station de méthanisation, ceci pour le compte de la Sas SANAMETHAN, représentée par Monsieur Jean-Philippe JEANSON, Président.

Cette station sera implantée sur les parcelles référencées au cadastre sous la section Z n° 4-6-7-127-129 & 131, sise « La Vallée Perdue » à VRAIGNES EN VERMANDOIS.

La superficie de l'entité foncière est de 81.140 m².

Le relevé photographique montre le terrain de la propriété qui se trouve en sortie Sud de la commune. Son environnement proche et lointain, à savoir le terrain de la propriété, parcelles cultivées avec bosquet d'arbres, entouré de champs cultivés et de bosquets d'arbres ainsi que la Départementale n° 1029 et le chemin rural de Tertry.

L'entrée à la propriété se fera depuis la rue Chaussée Brunehaut (D1029) et pour plus de sécurité la sortie se fera par le Chemin Rural menant à TERTRY, accès qui sera empierré partiellement par le demandeur du projet. Chemin Rural décaissé et remblayé par de la craie compactée puis de cailloux. Installation sur la D1029 d'un panneau de signalisation « interdit de tourner à gauche » par les véhicules allant sur Amiens.

Le terrain étant en pente, des plates-forme seront réalisées avec remblai ou déblai (voir coupes sur terrain), afin d'intégrer les bâtiments et les cuves de la station au mieux dans l'environnement.

Justification du projet : L'installation permettra de valoriser des déchets organiques produits par les entreprises agro-alimentaires locales (notamment ceux gérés par le GIE mis en place par la Chambre d'agriculture) et des déchets et biomasses provenant de l'agriculture.

Cette station sera composée de containers à usage de bâtiment technico-administratif, local chaudière, de silos, de deux pré-fosses enterrées, de cuves digesteurs et de différentes aires de stockages.

La zone réservée à GRT (Q) fera l'objet d'un autre permis de construire déposé par leurs soins, pour information la pré-étude est jointe au dossier.

- Le bâtiment pompes sera installé entre les quatre digesteurs

Il sera couvert d'une toiture à un versant de pente 5%.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- longueur : 13,00 ml
- largeur : 13,00 ml
- hauteur au plus bas : 3,00 ml
- hauteur au plus haut : 3,65 ml

Toutes les façades resteront entièrement ouvertes.

La façade Ouest comportera un escalier, permettant un regard dans les différentes cuves.

La structure de bâtiment sera constituée d'un ensemble de poteaux et fermes en acier peint.

Le bâtiment sera couvert d'une toiture en bac acier de teinte anthracite.

- Le bâtiment Cryopur sera de forme simple sur une base rectangulaire

Il sera couvert d'une toiture à un versant de pente 5%.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- longueur : 29,32 ml
- largeur : 21,02 ml
- hauteur au plus bas : 6,30 ml
- hauteur au plus haut : 7,40 ml

Toutes les façades seront entièrement ouvertes.

La structure de bâtiment sera constituée d'un ensemble de poteaux et fermes en acier peint.

Le bâtiment sera couvert d'une toiture en bac acier de teinte anthracite.

Les matériaux et coloris ont été choisis afin d'intégrer au mieux le projet dans son environnement.

VOLET PAYSAGER

Réseaux : EP,EU/EV,EAU, ELEC.

EP : Les eaux pluviales seront récupérées dans des chéneaux et envoyées vers une pré-fosse.

EV/EU : Assainissement autonome pour eaux-vannes et eaux usées du container technico-administratif

EAU : Raccordement depuis le réseau du domaine public

ELEC : Raccordement depuis le réseau de la SICAE. Installation d'un transformateur sur le site d puissance demandée de 700 KW.

RT2012 : Sans Objet.

ICPE : Voir Attestation jointe.

Défense Incendie : avoir prévu des dispositions en cas de sinistre, puisqu'une bouche incendie et poche souple de 420m³ avec aires et poteaux d'aspiration normalisés seront installées sur le site confo à la réglementation et aux prescriptions du SDIS (voir plan masse).

Le centre de secours défendant la commune est le CS de PERONNE.

Demi périmètre accessible par les engins de secours, avec accès direct depuis le domaine public.

Désenfumage : Naturel par ouvrant en façades « Bâtiment technico-administratif », container d'une sur plancher de 13m².

Des extincteurs seront posés suivant les normes en vigueur.

Un parking de trois places sera réalisé lors du projet.

Les plantations existantes seront maintenues. Il y sera planté le long du chemin d'accès, et au niveau talus à réaliser des arbres de haute tige d'essences locales et des arbustes à feuilles caduques asso à quelques arbustes à feuillage persistant. D'une manière générale, le panachage des espèces : préféré à des regroupements de mêmes espèces.

Une clôture rigide et portails coulissantes de teinte verte et de hauteur 2,00ml seront édifiés afin sécuriser le site.

Philippe BAILLY,
Architecte dpla

Philippe BAILLY
ARCHITECTE D.P.L.G.
Parc de la Porte Nord
409, rue Jean Joseph Etienne Lenoir
62700 BRUAY LA BUISSIÈRE
Tél : 03 21 61 03 03
N° Ordre : N031684 - R001173



Philippe BAILLY
ARCHITECTE D.P.L.G.
Parc de la Porte Nord
409, rue Jean Joseph Etienne Lenoir
62700 BRUAY LA BUISSIÈRE
Tél : 03 21 61 03 03
N° Ordre : NG31684 - R001173



Philippe BAILLY
ARCHITECTE D.P.L.G.
Parc de la Porte Nord
409, rue Jean Joseph Etienne Lenoir
62700 BRUAY LA BUISSIÈRE
Tél : 03 21 61 03 03
N° Ordre : N031684 - R001173





Avant travaux

Philippe BAILLY
ARCHITECTE D.P.L.G.
Parc de la Porte Nord
409, rue Jean Joseph Etienne Lenoir
62700 BRUAY LA BUISSIÈRE
Tél : 03 21 61 03 03
N° Ordre : N031684 - R001173



Après travaux